



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du jeudi 19 juin 2025

Présidence :	M. Alain Petitpierre
Secrétaire :	Mme Aurélia Bally
Scrutateurs :	MM Nicolas Pavillard et Ludovic Haueter
Convocation :	du 10.06.2025, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers généraux et municipaux à cette séance du Conseil général et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits :	45
Quorum (1/3) :	15
Membres présents :	22 – 18 excusés – 5 absents
Majorité absolue :	12

Puis M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour qui se présente comme suit.

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12.12.2024
3. Assermentation(s) - démission(s)
4. Communications du président
5. Communications de la déléguée à l'ASIGE
6. Communications de la commission de recours
7. Communications de la municipalité
8. Motion de Mme Saskia Cachin pour une réaffectation de l'ancienne Chapelle
9. Rapport et gestion de la municipalité 2024
10. Préavis 01-2025 comptes et gestion de l'année 2024
11. Préavis 02-2025 règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
12. Préavis 03-2025 règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
13. Préavis 04-2025 autorisation à accorder à la municipalité pour la réalisation de petits travaux aux Petites Fauconnières ainsi qu'au chalet de la Violette
14. Préavis 05-2025 demande d'un crédit de Fr. 45'000.- pour les travaux d'aménagement finaux de la place de parc du battoir de notre village

15. Assermentation municipale
16. Nomination du bureau du Conseil général 2025-2026
17. Nomination de la commission de gestion 2025-2026
18. Nomination de la commission de recours 2025-2026
19. Nomination d'un(e) délégué(e) pour l'ASIGE 2025-2026
20. Nomination d'une commission pour étudier les projets des nouveaux règlements relatifs à l'eau et la déchetterie intercommunale
21. Interventions individuelles et divers

Le projet de M. et Mme Feurer Taillebois, concernant la chapelle, sera discuté au point 21 lors des interventions individuelles et divers. La motion de Mme Saskia Cachin n'a pas été distribuée aux membres, elle sera discutée lors de cette séance. La parole n'est plus demandée, l'ordre du jour se déroulera tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12.12.2024

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal de la dernière séance par courriel et ont pu en prendre connaissance il n'est donc pas lu.

M. Jean-Philippe Petitpierre fait remarquer qu'au point 7 il y a quelques fautes de frappe. Elles seront corrigées pour la partie archivée pour autant que le procès-verbal soit accepté tel quel sur le fond.

La Parole n'est plus demandée. M. le Président passe au vote. Le procès-verbal est accepté à la majorité à main levée. 21 et 1 abstention

3. Admission(s) – démission(s)

Le bureau du Conseil général a reçu une démission, il s'agit de,

- [M. Serge Müller](#)

Démissionne au 30 juin 2025 de sa fonction de vice-président du Conseil général pour exercer pleinement ses responsabilités au sein de l'exécutif communal.

Deux personnes souhaitent rejoindre le Conseil général. M. le Président les invite à se lever et à venir devant l'assemblée.

Il s'agit de

- [Mme Valeria De Gennaro](#)
- [Mme Murielle Schmidt](#)

M. le Président lit le serment d'assermentation, puis leur demande de lever la main droite et dire « je le promets » il les remercie et leur souhaite la bienvenue. Elles sont nommées par applaudissement. Elles sont désormais membres du Conseil général et peuvent délibérer.

Quorum et majorité :

Membres inscrits :	46
Quorum (1/3) :	16
Membres présents :	24
Majorité absolue :	13

4. Communications du président

Un hommage est rendu aux personnes qui nous ont quittés, en particulier M. Betrix, beau-père de notre employé communal à qui nous adressons toutes nos condoléances. L'assemblée se lève et observe un instant de silence.

Une visite a été rendue à M. Bernard Duvoisin, dit Bibi, à l'occasion de ses 90 ans.

La fin des travaux de régulation du trafic dans le village voit l'apparition de nombreux nouveaux panneaux gérant le sens de circulation ou l'utilisation des places de parc.

Mme Delachaux remet son poste de déléguée de l'ASIGE.

M. Piaget remet son mandat de municipal.

M. Serge Müller quittera sa fonction de vice-président du Conseil général pour rejoindre l'exécutif.

Au vu du nombre important d'objets à débattre cette année, une séance extraordinaire sera programmée au mois de septembre.

Concernant le projet de modification des statuts SDIS, une commission a été nommée avec les personnes suivantes : MM. Laurent Décoppet, Pascal Resin et Gérard Perrier. Ils ont remis leur rapport à la Municipalité qui a répondu dans les délais au mandat du Codir. Le projet n'étant pas finalisé, des informations seront communiquées par le municipal en charge du dossier.

5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

M. le Syndic lit le rapport de l'ASIGE qui précise que le budget qui devait être augmenté pour la période d'août 2025 à décembre 2025 de CHF 300'000.00 a été accepté. Le futur collège de Champagne a été accepté. Le budget passera au Conseil cet automne à Champagne. Les Syndics membres de l'ASIGE ont émis quelques réserves par rapport au montant qui devrait être investi.

M. le Président demande s'il y a des questions. La parole n'est pas demandée.

6. Communications de la commission de recours

M. Mary-France Fleury informe qu'il n'y a pas de communication.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic informe que M. Nicolas Piaget quitte sa fonction de municipal au sein de l'exécutif, il est remercié pour le travail accompli durant ces 4 dernières années. Il est applaudi.

Concernant ses dicastères,

- Police des constructions : Projet de 100 places de protection civile au Domaine du Belvédère (anciennement Hoirie Chareyrat) Le projet prévoit la réalisation de 100 places de protection civile. Le Canton a déjà donné son accord de principe, bien que les autorisations officielles doivent encore être transmises. Il reste à déterminer si une enquête complémentaire devra être menée ou si une dispense d'enquête pourra être accordée. Sur les 100 places prévues : 20 places seront prises en charge par les constructeurs du Domaine du Belvédère et 80 places seront réalisées par la Commune. Ces dernières sont comprises dans le montant de CHF 123'676.00, lequel n'a jamais été encaissé à ce jour. Concernant le financement, le Canton prendra en charge les frais à raison de CHF 1'200.00 par place, montant qui sera versé directement au constructeur. Il est rappelé qu'il y a 10 ans, la pratique a été modifiée : les propriétaires demandant une dispense de construction de places de protection civile s'acquittent désormais de cette obligation directement auprès du Canton, sans que les Communes n'interviennent dans la procédure.

- Routes : L'entreprise Weibel doit terminer et poser au plus tard le 30.06.2025 le tapis du trottoir et l'entrée du domaine Montavaux.

- Finances : Les CHF 123'676.00 ont pu être payés au Canton sans emprunts.

Communications de M. Damien Gfeller, municipal

Il salue l'assemblée et informe.

- SDIS NV : il remercie la commission ad hoc qui a étudié le projet de révision des nouveaux statuts. La Municipalité a suivi l'avis de cette commission en acceptant le Règlement tel qu'il a été proposé à l'exception de l'art. 40 relatif au financement de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Information reçue lors de la dernière AG du SDIS NV du 22.05.2025 : 37 communes sur 40 avaient donné une réponse, 95 remarques ont été notifiées. Le SDIS NV va reprendre contact avec toutes les communes concernant les points bloquant qui pourraient apparaître. Leur objectif : faire une votation dans tous les Conseils avant la fin de la législature en cours en tout cas pour les aspects légaux du texte. Le budget 2024 a été respecté.
- ORPC : Le budget est équilibré, une redistribution de CHF 0.28 ct par habitant.
- Police : Aujourd'hui on rencontre encore des difficultés avec les places de stationnement dans la Commune. Des ajustements sont actuellement effectués progressivement sur les zones de parcage dans le but d'harmoniser l'ensemble du village avec la même réglementation et de limiter les abus. Des démarches ont été entreprises auprès du Canton. Une étude est en cours pour apporter d'éventuelles modifications au Règlement de police incluant notamment la vente de macarons de stationnement. Certaines zones ont été sécurisées par l'installation de potelets pour éviter le parking sauvage. Deux contrôles radar ont été effectués depuis le début de l'année : le premier au mois de février : 160 véhicules contrôlés, 1 dénoncé et un deuxième au mois de mai : 88 véhicules contrôlés, 0 dénoncé.
- Armée : quelques chiffres pour l'année 2024 : 76 jours de tirs en journée, 20 tirs nocturnes et aucune plainte transmise au commandement de la place d'armes de Chamblon. Pour rappel, la Commune n'est pas informée des passages des obusiers blindés, ils font du bruit et passent parfois sur le rond-point mais on ne peut pas leur interdire de passer là.
- Déchetterie : Toujours trop de déchets plastiques dans les bio déchets. Pour rappel : ils ne doivent pas être mélangés mais triés. Le ramassage des containers se fait une fois par semaine. Les gros branchages et le gazon doivent être amenés à la déchetterie afin d'être valorisés. Le projet d'un nouveau Règlement pour la taxe déchets est en cours. Le Canton a déjà fait un retour. Quelques modifications sont encore à faire. L'objectif est de présenter un préavis lors d'un prochain Conseil général qui sera étudié par une commission ad hoc, afin d'avoir une entrée en vigueur dès le 01.01.2026. La nouvelle récolte des sachets plastiques LEO a eu du succès. Une benne de 6m3 a été installée durant la phase d'essai. Des ajustements seront faits par la suite.
- Éclairage public : En cas de soucis d'éclairage, merci de le signaler.

Communications de M. Sébastien Wenger, municipal

- Forêts de plaine : Plusieurs coupes rases ont été faites dans la Commune à cause de la maladie du bostryche. Ces zones ont été nettoyées et seront replantées cet automne-hiver en collaboration avec la garde-forestière afin de choisir des essences adaptées.
- Forêts de montagne : Des travaux ont été faits l'hiver passé, le bois a été débarrassé. Les arbres sont pas mal touchés par la sécheresse.
- Abattoir d'Orbe : Il est en finition. Les premiers essais de la chaîne d'abattage devraient être faits fin juillet et sa mise en fonction à la fin de l'été en août ou septembre environ.
- Collecteur-drainage : Des travaux ont été faits sur les hauts de la Commune d'Orges sur des chemins du côté de la Commune de Giez qui subissaient régulièrement des ravinements. Ceux-ci ont l'air efficaces car il y a eu moins de soucis d'eau ravinant à cet endroit-là. Un contrôle sera fait sur le chemin en dessous du Collège pour voir si une chambre ou des écoulements d'eau sont bouchés car apparemment l'eau ravine aussi à cet endroit.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

Avec l'aide du boursier, M. Jean-Michel Brand, un gros travail a été effectué sur les Règlements des eaux claires et eaux usées. Nous avons reçu un retour du Canton et également de M. Prix. Les préavis sont en cours de rédaction.

- Réseau d'eau : Un renouvellement des vieilles bornes hydrantes en fin de vie a été fait.
- Cimetière : Nous avons reçu pas mal de demandes particulières d'entretien. Une réflexion est en cours par rapport aux tombes qui ont 50 ans et ce qui pourrait être entrepris.

Il informe avoir eu beaucoup de plaisir à travailler à Orges et particulièrement avec M. André Cachin durant cette législature car il a su apporter de l'énergie, du savoir-faire et des choses positives. Il part avec un peu de regret mais reviendra aux fêtes du village. Il remercie l'assemblée.

Communications de M. Simon Delachaux, municipal

- Santé et social : Il a participé à l'assemblée générale des EHnV. Ils sont à bout touchant de prendre une décision pour leur projet de construction sur un nouveau site, soit sur un seul site, un bi-site ou un multi-site. Ils sont en phase d'étude et d'ici septembre ou octobre les architectes vont statuer et devront leur remettre un choix concret.
- Bâtiments : L'horloge a rendu l'âme, un devis va être demandé pour son remplacement.
- Sport et loisir : Le terrain de foot est bientôt prêt à être utilisé. Une plaquette sera installée avec les noms des personnes qui ont participé au projet. Il est encore possible de faire un don. Un Règlement sera établi.

8. Motion de Mme Saskia Cachin pour une réaffectation de l'ancienne Chapelle

Mme Saskia Cachin se présente comme la porte-parole de plusieurs personnes du village qui ont à cœur que le maigre patrimoine reste en main de la Commune. Pour rappel, lors du Conseil du 23.06.2022, il avait été demandé que quelque chose devait se passer dans et pour ce lieu. C'est ce qui est fait maintenant. Un nom a été trouvé pour le groupe, il s'agit de Galo (groupe des animations et des loisirs d'Orges). Les bâtiments qui font parties du patrimoine de la Commune sont, la Chapelle, les Petites fauconnières et le carnotzet. L'idée est de faire vivre ce lieu autrement en l'associant aux manifestations du village, vide-greniers, jeunesse, théâtre ou autre idée comme des dégustations de vins, de bières, faire venir des auteurs pour des animations de lectures, tricot ou lecture, une mini expo, groupe d'impros, concert, etc. et nourrir la cohésion sociale du village et créer des liens serait le but de cette petite association qui reviendra vers la Municipalité avec une proposition plus précise. Pour cela il faut que la motion passe d'abord au Conseil. Un PowerPoint avec les grandes lignes du projet est présenté. But : Mise à disposition de la Chapelle à un groupement d'animations ayant pour but d'organiser des événements pour développer la cohésion villageoise. Utilisation : Comme l'endroit est petit cela permet un regroupement pour des petites choses, style événements ciblés avec un petit public. Peu de risque financier. Proche du Battoir donc peut être associé à quelque chose d'un peu plus conséquent ou même avec la place de jeux ou de pétanque pour une activité sportive. Projet pensé en 2 phases. Première phase en 24 mois avec une structure qui permet de débiter avec 3 à 5 fondateurs et un référent de la Commune, la Municipalité. Les événements sur les mois d'avril à octobre non limitatifs afin de minimiser les besoins en équipement de chauffage des locaux pour démarrer. La phase 2 permettrait de pérenniser le concept sur la base de présentation des conclusions à l'issue de la phase 1 et la mise en place d'une structure organisationnelle et financière un peu plus pérenne. Une forme juridique et de statuts de fonctionnement devront être mis en place et à définir sur la base des conclusions qui seront présentées à l'issue de la phase 2. La phase 1 a besoin d'un noyau de 3 à 5 personnes, les fondateurs du projet ainsi qu'un référent de la Commune, la phase 2 sera à définir en fonction de la partie juridique proposée à l'issue de la phase 1 mais il faudra vraisemblablement un comité d'organisation et des membres. L'organisation financière : dans les entrées, il y a une participation financière aux événements, un chapeau au bon vouloir, des donations en cash de matériel, des cotisations des membres. Dans les sorties, il y a des frais d'électricité, des frais d'organisation des événements et publicitaires, des investissements pour des aménagements intérieurs tels que WC, eau, etc. selon l'évolution du projet.

En conclusion, la motion demande au Conseil de bien vouloir accepter d'entrer en matière sur la mise à disposition de la Chapelle à un groupement d'animations visant à l'organisation d'événements ayant pour but de développer la cohésion villageoise et à créer des liens entre les habitants de la Commune d'Orges selon les termes définis, phase test de 24 mois avec possibilité de pérennisation après présentations des résultats de la phase test.

Actuellement, il y a 9 personnes qui gravitent autour du groupe GALO. L'idée est de mettre de la vie entre toutes les générations.

Ce soir, il s'agit d'une motion déposée, la Municipalité doit revenir avec un préavis dans le délai qui leur sera donné si la motion est acceptée. A ce moment-là l'aspect financier sera discuté et la décision sera prise si oui ou non on s'engage dans ce projet. Ce soir c'est une question de principe à savoir si le Conseil pense qu'il s'agit d'une bonne idée de réaffecter cette Chapelle pour en faire des événements culturels tels que présentés.

Réaffectation de la chapelle – Rappel de la situation

Pour rappel, un premier préavis concernant la réaffectation de la chapelle avait été présenté, mais celui-ci avait été refusé puis retiré. Lors de cette séance, il était apparu que les personnes présentes étaient attachées à la conservation de ce bâtiment, plutôt qu'à sa suppression ou à un changement d'affectation. La Municipalité avait alors été invitée à revenir avec une nouvelle proposition. Toutefois, en raison de priorités concurrentes, notamment liées à la traversée du village et à d'autres projets en cours, ce dossier n'a pas été traité en priorité. C'est dans ce contexte qu'un consortium a récemment déposé une motion visant à réactiver ce principe de réaffectation. Il appartient à l'assemblée de décider, ce soir, si elle souhaite permettre au projet d'aller de l'avant ou non.

Le but de la motion est de demander un rapport à la Municipalité sur l'idée.

Le Conseil général d'Orges

- Entendu la motion de Mme Saskia Cachin et Consort
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

De donner mandat à la Municipalité et de revenir devant le Conseil avec un préavis visant la réaffectation de l'ancienne chapelle aux conditions décrites dans la motion remise ce jour. Un délai d'un an est accordé afin de permettre la construction du dossier du budget des rénovations.

Les personnes qui sont d'accord avec le dépôt de cette motion sont priées de le faire en levant la main. La motion est acceptée à la majorité avec 22 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions. La motion peut être déposée à la Municipalité.

Étant donné l'acceptation, M. le Président propose que le Conseil général autorise dès ce jour le groupe GALO à faire usage de l'ancienne Chapelle, en l'état, pour y développer leurs activités et revenir devant le Conseil avec un retour sur l'expérience qui permettra de juger de la viabilité du projet.

Le Conseil décide donc d'autoriser le GALO à disposer de l'ancienne Chapelle pour y développer ses activités jusqu'au vote définitif du projet de la Municipalité avec un délai de 24 mois.

Les personnes qui sont d'accord de mettre ce local à leur disposition pour leur permettre de tester sont priées de le faire en levant la main. La mise à disposition est validée à la majorité avec 22 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions.

Bonne chance et plein succès au groupe GALO.

9 Rapport et gestion de la Municipalité 2024

M. André Cachin présente le rapport car il n'a pas été distribué aux membres.

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi du 24 février 1956 sur les Communes et de l'article 34 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'exercice écoulé. Les comptes ainsi que les commentaires s'y rapportant sont déposés séparément. Le présent document a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 27.05.2025.

10. Préavis 01-2025 comptes et gestion de l'année 2024

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et informe que tout le monde a pu prendre connaissance du rapport. Sa lecture n'est pas demandée.

Pour rappel, les comptes 2024 se terminent avec une perte de CHF 19'223.00. La marge d'autofinancement est également en diminution. M. Jean-Michel Brand est à disposition en cas de questions.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, et prenant compte de manière constructive les remarques du rapport, la commission relève une fois de plus la qualité, la transparence et les analyses financières pertinentes présentées dans le rapport 2024. Au vu de ces éléments, la commission de gestion recommande au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés dans le préavis du 15 avril 2025.

M. Jean-Michel Brand dit que les gens de la Commune d'Orges ont payé plus d'impôts même que le taux n'a pas augmenté. Il y a eu un peu plus de fortune et de revenus que les autres années, du fait aussi de l'augmentation du nombre d'habitants. Les dépenses pour les routes ont aussi été plus importantes. Par rapport à la moyenne cantonale et au fond de solidarité, l'effet négatif de la péréquation est qu'on touche plus d'impôts mais moins de péréquation. La valeur du point d'impôt par habitant était de CHF 28.75 et il est passé à CHF 31.30. Cet aspect-là a été expliqué dans les comptes.

Un rappel est fait concernant les investissements liés aux travaux routiers. Le forfait initial convenu avec l'entreprise Weibel s'élevait à CHF 680'000.00. Une plus-value de CHF 100'000.00 est intervenue en cours de projet, portant le montant total à CHF 780'000.00. La Commune a perçu CHF 250'000.00 de subsides.

M. le Président passe au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Vu le préavis de la Municipalité relatif aux comptes 2024
- Ouï le rapport de Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'approuver les comptes 2024 qui présentent un excédent de charge de CHF 19'229.23. Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de le faire en levant la main.

Le préavis est accepté à l'unanimité par 23 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

11.Préavis 02-2025 Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

M. le Président passe la parole à la Municipalité. M. le Syndic lit le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission ad hoc.

M. Saskia Cachin, rapporteuse, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, propose au Conseil général d'accepter le règlement tel que proposé.

M. le Président remercie Mme Saskia Cachin et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité
- Entendu le rapport de Commission ad hoc, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 D'approuver le règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Art. 2 De décréter son entrée en vigueur dès son acceptation par la cheffe du département concerné.

Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de le faire en levant la main.

Le préavis est accepté à l'unanimité par 23 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

12.Préavis 03-2025 Règlement des émoluments administratifs et des contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic lit le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission ad hoc.

Mme Saskia Cachin, rapporteuse, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, demande au Conseil d'accepter ce règlement avant son départ pour approbation ou clarification / modification auprès des autorités cantonales.

M. le Président remercie Mme Saskia Cachin et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

La parole n'est pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission ad hoc, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art 1 :D'approuver le règlement des émoluments administratifs et des contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Art 2 :De décréter son entrée en vigueur dès son acceptation par le chef du département concerné.

Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de le faire en levant la main. Le préavis est accepté à l'unanimité par 23 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

13.Préavis 04-2025 Concernant la réalisation de travaux aux Petites Fauconnières ainsi qu'à la Violette

M. le Président passe la parole à la Municipalité. M. Simon Delachaux prend la parole et lit le préavis.

M. le Président remercie M. Simon Delachaux et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil général de refuser le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. le Syndic exprime sa surprise quant à l'initiative de la Commission de gestion, qui s'est rendue sur place afin de constater les travaux à réaliser. Dans le montant décrit dans le rapport, les CHF 13'500.00 de location du pâturage ne sont pas comptés, ils font tout dans cette location, c'est ainsi depuis plus de 20 ans. On constate des infiltrations d'eau dans l'atelier mécanique qui désagrègent le bâtiment. Par le passé, c'était le Syndicat de Vuarrens qui s'occupait de l'entretien des portes de grange. A ce jour, tout est à la charge de la Commune. La Municipalité trouve nécessaire le remplacement des lames sur ces portes et de conserver le châssis qui les supporte. M. le Syndic invite l'assemblée à garder une vision à long terme et accepter le préavis tel que présenté, suivre la commission de gestion et refuser le préavis, c'est attendre au risque que cela s'effondre et qu'au final les réparations coûtent plus cher.

M. Patrick Aerny prend la parole et dit que le montant mentionné dans le préavis est financé par l'emprunt, signifie qu'il y aura un amortissement supplémentaire, des frais et des intérêts supplémentaires, donc le coût global, par rapport aux informations reçues, on doit dire stop car on ne sait pas si on est rentable un minimum sur toute cette infrastructure. Il ressort aussi qu'il y a plus de charges que de loyers encaissés. Il explique qu'en demandant de refuser ce préavis c'est tirer la sonnette d'alarme.

M. Jean-Philippe Petitpierre salue la prudence de la commission de gestion car c'est leur rôle. Cependant, quand on attribue les dépenses aux locations, on a effectivement un contrat d'environ CHF 20'000.00 pour le restaurant et quelques annexes et CHF 13'000.00 pour les pâturages. Les travaux à faire concerneront les pâturages pas le restaurant. Ils seront amortis et payés par les locations des pâturages.

M. le Syndic prend la parole et dit que l'atelier mécanique peut rester tel quel ce n'est pas un problème mais la poutre qui est posée sur le mur risque de ne pas passer l'année ce qui provoquerait un affaissement engendrant des coûts supplémentaires, cela ne fera pas d'économies. Le montant de ces travaux a été mis dans les emprunts car on ne sait pas comment seront les finances communales quand on effectuera les travaux. Il est possible qu'en automne il y aura un complément d'argent qui entrera, ceci permettrait de payer par le compte courant, mais à ce jour on ne sait pas et on ne peut rien promettre. Une augmentation des loyers pourra être faite en 2027 pas avant. Actuellement, nous n'avons pas de compte séparé, un changement pourra se faire avec la nouvelle location dès 2027, tous les bâtiments seront séparés et les pâturages et la grange seront à part.

Pour rappel, le piano du restaurant avait été refait pour la somme d'environ CHF 1'800.00, ça fonctionne mais ce n'est pas l'idéal, sachant que la location du restaurant et de CHF 12'000.00, le restaurateur aimerait quelque chose qui fonctionne.

Pour résumer, il y a 3 éléments à réparer : Le toit de l'atelier, les virevents du chalet principal et la porte de grange : Conformément au préavis, il est prévu de réaliser l'ensemble de ces travaux pour un montant total de CHF 35'000.00.

M. le Président propose de fixer un plafond maximum pour ces travaux tels que présentés dans le préavis, à la Municipalité de faire au mieux quitte à engager ces frais selon l'urgence des travaux plutôt que de dire aujourd'hui on donne que CHF 20'000.00 et qu'il y en ait CHF 15'000.00 de plus

l'année prochaine. Nous avons meilleur temps de décider si nous donnons l'enveloppe ou pas et à la Municipalité de gérer au mieux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter le préavis 04-2025 concernant la réalisation de petits travaux aux Petites Fauconnières ainsi qu'au chalet de la Violette pour un montant de CHF 35'000.00.

Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de le faire en levant la main. Le préavis est accepté à la majorité avec 18 oui, 3 avis contraire, 2 abstentions.

14. Préavis 05-2025 Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour les travaux d'aménagement finaux de la place de parc du battoir de notre village

M. le Président passe la parole à la Municipalité. M. le Syndic prend la parole et lit le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Denis Ruch, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil général de refuser le préavis tel que demandé dans les 3 articles stipulés relatifs à son financement. Un nouveau préavis devra être élaboré une fois que la situation financière sera stabilisée et permettra une réévaluation des besoins et des priorités.

M. le Président remercie M. Denis Ruch et demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information.

M. le Syndic rappelle que la mise à l'enquête pour l'aménagement de la place de parc avait été acceptée par la Commune. Le projet prévoit un îlot central avec cinq arbres, deux arbres sur le côté, un éco-point ainsi que des places de parc. La Municipalité a négocié avec l'entreprise Weibel pour pouvoir faire l'infrastructure de cette place de parc. L'entreprise Weibel prend à sa charge les travaux de réaménagement en compensation de la mise à disposition des places pour leurs containers. Reste à charge de la Commune CHF 40'000.00 pour les travaux d'aménagement, peinture, éco-point, espace vert et éclairage. Une économie de CHF 7'000.00 pourrait être faite si on enlève 2 arbres et les bancs.

Selon le rapport de la commission de gestion, si le préavis est refusé, on comprend que l'entreprise Weibel doit enlever ses conteneurs et remettre le terrain en état tel qu'il est aujourd'hui et du tout-venant après son départ à leur charge. On encaissera le loyer qu'elle nous doit.

M. Ludovic Haueter dit qu'il a entendu que l'entreprise Weibel fait un super beau travail mais traîne partout avec ses chantiers et souvent ne termine pas.

M. le Syndic dit que si l'entreprise Weibel effectue les travaux, elle partira à fin octobre 2025.

M. Patrick Aerny signale un erratum concernant le rapport de la Commission. Il précise que si le préavis avait été présenté avec les éléments discutés ce soir, la Commission de gestion n'aurait pas émis d'avis négatif. Il ajoute qu'il serait regrettable de ne pas procéder à la réalisation du projet dans ces conditions.

Une demande d'amendement a été proposée par Mme Dominique Biollay.

M. le Président lit l'Art. 66 du Règlement de Conseil général de la Commune d'Orges en lien avec les propositions d'amendements qui précise qu'ils doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion.

Ce n'est donc pas le cas.

Il est précisé que la Municipalité n'a pas retiré son préavis, la commission de gestion a donné son avis et la discussion a été ouverte. Si des économies doivent être faites, la Municipalité en tiendra compte. Si le préavis est refusé la place de parc restera telle qu'elle est à ce jour.

M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter le préavis municipal 05-2025 concernant une demande de crédit de CHF 45'000.00 pour les travaux d'aménagement finaux de la place de parc du battoir de notre village.

Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de le faire en levant la main. Le préavis est accepté à la majorité avec 18 oui, 2 avis contraire, 3 abstentions.

15. Assermentation municipale

M. le Président lit la lettre de démission reçue le 18 février 2025 de M. Nicolas Piaget, municipal de la Commune d'Orges avec effet au 30 juin 2025 et le remercie. Il informe que cette démission a donné lieu à une élection programmée le 18 mai 2025. Une seule candidature a été remise dans les délais, l'élection a été annulée et M. Serge Müller a été élu tacitement à ce poste.

M. le Président lit le serment d'assermentation. M. Serge Müller lève la main et dit « Je le promets ». Il est applaudi.

16. Nomination du bureau du Conseil général pour 2025-2026

Ormis la démission de M. Serge Müller, aucune démission n'a été remise pour les autres membres du bureau.

Il passe la parole à son ex-vice-président M. Serge Müller pour la nomination du Président.

M. Serge Müller précise que M. Alain Petitpierre est candidat à sa succession. Il demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé par ce poste. Personne ne se présente. Il procède à la nomination de M. Alain Petitpierre en tant que Président du Conseil général pour l'année 2025-2026. Il est applaudi.

M. Alain Petitpierre remercie l'assemblée pour son appui et sa confiance et dit que c'est avec plaisir qu'il rempile pour l'année en cours.

La place de vice-président-e est actuellement vacante. Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite reprendre ce poste. Personne ne se propose. Ce point sera repris lors de la séance du Conseil général au mois de septembre.

Actuellement l'effectif des scrutateurs est complet, nous n'avons pas reçu de démission. M. le Président propose de garder les membres actuels jusqu'à la fin de la législature.

Il s'agit de,

- M. Nicolas Pavillard
- M. Raphaël Bonvin
- M. Ludovic Haueter
- Mme Noëlle Vuillemin

17.Nomination de la commission de gestion 2025-2026

Nous n'avons pas reçu de démission. Tous les membres sont d'accord de poursuivre leur mandat. Ils sont applaudis et remerciés.

La commission de gestion est composée de,

- M. Patrick Aerny
- M. Steeve Duvoisin
- M. Olivier Perrin
- M. Denis Ruch
- M. Gwenaël Cochand

18.Nomination de la commission de recours 2025-2026

Nous n'avons pas reçu de démission. Tous les membres sont d'accord de poursuivre leur mandat. Ils sont applaudis et remerciés.

La commission de recours est composée de,

- M. Raphaël Bonvin
- Mme Mary-France Fleury
- Mme Nathalie Cottet Betrix

19.Nomination d'un-e délégué-e pour l'ASIGE 2025-2026

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Sabine Delachaux avec effet au 30 juin 2025. Il précise que ce poste est vacant et demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite reprendre ce poste.

La personne suivante se propose, il s'agit de,

- M. Pascal Resin

Il est applaudi et remercié.

20.Nomination d'une commission pour étudier les projets des nouveaux règlements relatifs à l'eau et la déchetterie intercommunale

Il s'agit d'une commission de 5 personnes. Ce sujet étant présenté dans l'ordre du jour, il demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé à en faire partie.

5 personnes se présentent,

- Mme Mary-France Fleury
- Mme Saskia Cachin
- M. Pascal Resin
- M. Jean-Philippe Petitpierre
- M. Patrick Aerny

15. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil général a reçu un courrier de Mme Sandrine Feurer Taillebois et M Pierre-Yves Taillebois.

- Mme Sandrine Feurer Taillebois prend la parole pour informer que leur courrier concerne la Chapelle. En tant que propriétaires de la petite maison mitoyenne à la Chapelle, ils sont particulièrement sensibles à ce sujet. Ils ont la chance d'utiliser un petit bout de terrain appartenant à la Chapelle, en accord avec la Municipalité. Elle explique qu'ils souhaitaient également faire une proposition, mais compte tenu de ce qui a été présenté ce soir par Mme Saskia Cachin et accepté, leur souhait et idée de projet — à savoir l'achat de la Chapelle et du terrain, ainsi que la création d'un partenariat avec une association du village pour son utilisation — rejoint la proposition du groupe GALO, à la différence qu'ils auraient envisagé d'acheter la Chapelle et d'assumer eux-mêmes les coûts de transformation. Pour ce soir, elle estime qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Le sujet du financement de la Chapelle pourra être abordé ultérieurement, et ils se réservent la possibilité de revenir vers le Conseil général avec une nouvelle proposition.

- M. Reynald Jaquet remercie la Municipalité pour les travaux entrepris aux Petites Fauconnières. Il souligne la qualité du travail réalisé et trouve que le projet d'aménagement du village est réussi et agréable.

La parole n'étant plus demandée M. le Président demande à M. Nicolas Piaget de venir vers lui pour lui donner un joli panier garni et le remercier. L'assemblée l'applaudit.

M. le Président termine avec quelques communications :

En vue des élections 2026, les personnes intéressées par les fonctions municipales sont cordialement invitées à s'annoncer auprès du Greffe afin de rencontrer les membres de l'exécutif pour obtenir des renseignements nécessaires avant de se lancer dans l'aventure. Le cinéma plein air aura lieu le 28 juin prochain, l'inauguration du terrain de foot aura bientôt lieu mais la date d'est pas encore connue, le vide grenier et brocante aura lieu 2 jours les 27 et 28 septembre prochain, les prochains scrutins les 28 septembre 2025 et 30 novembre 2025, les prochaines séances du Conseil général le 25 septembre 2025 et probablement le 5 décembre 2025.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance témoignée à la Municipalité pour les préavis et pour tout le travail effectué. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié et souhaite une belle soirée à tout le monde.

M. le Président clôt la séance à 21 :50.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 8 août 2025.

Le Président
Alain Petitpierre




La Secrétaire
Aurélia Bally

